



Ouagadougou, le 31/05/2023

## **APPEL À CANDIDATURE**

### **Pour le recrutement d'étudiants au profit du projet d'incubateur de technologies à Bagré-Pôle**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants burkinabè des Institutions publiques et privées d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) que dans le **cadre de la phase pilote du projet d'incubateur de technologies à Bagré-Pôle**, il est prévu le **recrutement de cinquante (50) étudiants en fin de cycle Licence dans le domaine agro-sylvo-pastoral**.

#### **I- INFORMATIONS RELATIVES A L'INCUBATION**

Les objectifs recherchés sont entre autres :

- renforcer les compétences théoriques des étudiants des filières agro-sylvo-pastorales en leur permettant d'exercer directement sur des périmètres aménagés de Bagré-Pôle ;
- inciter ces étudiants à aller vers l'entrepreneuriat agro-sylvo-pastoral à travers la mise en place des mécanismes d'autofinancement.

Cette incubation s'adresse aux étudiants des IESR publiques et privées en fin de cycle Licence dans le domaine agro-sylvo-pastoral. Les étudiants seront répartis sur des périmètres agricoles de Bagré-Pôle et suivis par des encadreurs/spécialistes. Pour cette phase pilote du projet, les **variétés qui sont concernées sont : une (1) variété à haut rendement de maïs (*Espoir ou Wari*), deux (2) variétés à haut rendement de riz (*Bitonkini, Mouifida*) et une (1) variété de patate douce à chair orange**.

**La durée de l'incubation est d'une année renouvelable une seule fois**. A l'issue de la formation, une quote-part des bénéfices générés par la production des étudiants leur sera reversée afin de leur permettre de monter leurs propres projets et s'insérer dans la vie active. En outre, une attestation leur sera délivrée.

## II- CONDITIONS DE CANDIDATURE POUR LES ETUDIANTS EN SITUATION NORMALE

**Peuvent faire acte de candidature, les étudiants répondant aux conditions suivantes :**

- avoir au plus vingt-huit (28) ans à la date du 31 décembre 2023 ;
- être un étudiant en fin de cycle licence professionnelle ou être détenteur d'une licence professionnelle de moins de trois (3) ans dans les filières agro-sylvo-pastorales d'une IESR publique ou privée ;
- être disponible pour toute la période de l'incubation (**un an renouvelable une fois**) ;
- avoir validé les semestres S1 ; S2 ; S3 ; S4 et S5.

**Le dossier de candidature doit comporter :**

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte (e-mail et un numéro de téléphone bien lisibles et fonctionnels) ;
- une photocopie légalisée des relevés de notes des S1, S2, S3, S4 et S5 ;
- une photocopie légalisée de l'attestation de Licence s'il y a lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d' Identité ou du passeport en cours de validité.

**NB : tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas accepté.**

## III- CONDITIONS DE CANDIDATURE POUR LES ETUDIANTS DEPLACES INTERNES

**Peuvent faire acte de candidature, les étudiants répondant aux conditions suivantes :**

- être de nationalité burkinabè ;
- être inscrit dans une université publique ou privée ;
- être un étudiant déplacé interne ;
- être disponible pour toute la période de l'incubation (**un an renouvelable une fois**).

**Le dossier de candidature doit comporter :**

- une demande manuscrite non timbrée, adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte (e-mail et un numéro de téléphone bien lisibles et fonctionnels) ;
- une attestation d'inscription dans une université publique ou privée ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d' Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- une copie de la carte CNSS pour les étudiants déplacés internes ou tout autre document pouvant l'attester.

**NB : tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas accepté.**

#### IV- CRITERES DE SELECTION

Un comité se réunira afin de procéder à la sélection des candidats. Cette sélection tiendra compte du statut de l'étudiant et/ou de ses critères académiques. Les candidats retenus seront informés via leur messagerie électronique. En outre, la liste des candidats retenus sera publiée sur le site du MESRI, des IESR, sur Campusfaso et dans les différentes IESR.

#### V- PERIODE DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dépôts des dossiers s'effectueront en ligne via la plateforme campusfaso à l'adresse : (<https://www.campusfaso.bf>) du 3 au 15 juin 2023.

#### Étapes pour postuler en ligne :

- 1- aller sur [www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf) ;
- 2- cliquer sur le menu « **candidate** » ;
- 3- cliquer sur « **choisir** » au niveau de « **projet d'incubateur de technologies Bagré Pôle** » ;
- 4- suivre les étapes pour candidater.

#### VI- CHRONOGRAMME DE LA SELECTION

- sélection sur dossier : **du 19 au 24 juin 2023** ;
- publication des résultats et notification aux candidats retenus : **le 30 juin 2023**.

**NB :** les candidatures féminines et celles des étudiants déplacés internes (EDI) sont hautement encouragées. Il en est de même des candidatures d'étudiants provenant d'IESR à proximité de Bagré-pôle.

Pour le Secrétaire Général et P/I,  
la Directrice Générale du Conseil à  
l'Orientation universitaire et des Bourses



*Lydia Rouamba*

**Dr<sup>e</sup> Lydia ROUAMBA**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon